Fribourg, Suisse. — 48me année. — N° 154 | Le numéro 5 centimes | Mercredi 3 juillet 1918

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	1 60	4 50	8 —	15 —
Etranger »	3 20	9 —	16 —	30 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Succès français et italiens.
Le comte Czernin chez l'empereur.

Les Italiens ayant achevé de déloger l'adversaire des positions qu'il leur avait prises sur le plateau d'Asiago, ont entrepris la même opération dans le secteur voisin, au Monte Grappa. Avant-hier, ils ont repris aux Autrichiens divers points et leur ont fait six cents prisonniers.

Sur le front français, au sud de l'Aisne, les Allemands ont perdu le village de Saint-Pierre, à la lisière de la forêt de Retz, et celui de Vaux, près de Château-Thierry.

* * *

L'empereur d'Autriche a reçu le comte Czernin, ancien chef du gouvernement austro-hongrois, et l'a longuement entretenu. Il est aisé de deviner que la conversation a porté sur les difficultés de plus en plus épineuses de la politique intérieure et étrangère. Au moment où va se réunir, à Salzbourg, la conférence *austro-allemande, qui doit* préparer le nouveau traité d'alliance, il était indiqué que l'empereur recueillît l'opinion de son éminent conseiller de naguère.

On sait que la question du renouvellement de l'alliance est liée à la solution de la question polonaise, sujet sur lequel un profond désaccord règne entre Berlin et Vienne.

* * *

Nous avons noté, à diverses reprises, les divergences qui existent dans le monde de l'Entente, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de la Russie. En France, les hom*mes politiques et l'opinion ne conçoivent pas* la possibilité d'un rapprochement avec les maximalistes, tandis que les hommes d'Etat anglais et américains seraient assez disposés à entrer en accommodement. Cette manière différente d'envisager les choses s'explique amplement : la France se souvient de l'alliance russe, qui lui fut si chère pendant vingt-cinq ans, et elle éprouve, plus que l'Angleterre et les Etats-Unis, le sentiment d'avoir été trahie.

Les rumeurs d'une intervention japonaise ressuscitent cette divergence. Tandis que, à Paris, on aimerait voir les Japonais prêter *l'appui de leurs armes à la contre-révolution* russe, à Londres, on n'est pas enthousiaste de cette idée. Le rédacteur en chef du *Daily News*, M. Gardiner, ne voudrait pas que l'Entente se mêlât des affaires intérieures de la Russie.

Outre les raisons de moralité qu'il invoque, M. Gardiner dit qu'une intervention militaire est impraticable et que, par exemple, on ne se représente pas comment l'armée japonaise pourrait traverser toute la Sibérie pour venir en Russie d'Europe. D'ailleurs, si le Japon n'a pas jugé devoir aider la Russie quand elle luttait encore aux côtés des *Alliés, il est bien improbable qu'il veuille* prendre maintenant le rôle de sauveteur qu'on lui suggère. Il n'y a donc qu'à attendre, conclut M. Gardiner, que les Russes aient renvoyé leurs gouvernants actuels et à garder avec eux des relations correctes, afin de ne pas gâter davantage les affaires.

* * *

Le 20 juin, à Odessa, après une perquisition qui a duré deux heures, les autorités autrichiennes ont arrêté le capitaine français Rechtsamer — un Russe naturalisé Français — membre de l'ancienne mission militaire et diplomatique française à Odessa. Cet officier a joué, dernièrement, un rôle actif dans les pourparlers entre les commissions supérieures des bolchevikis à la tête desquelles se trouvaient M. Radovski, envoyé à Odessa par les soviets, et le gouvernement roumain, au sujet du sort de la Bessarabie. C'est grâce à lui que la Roumanie consentit, à cette époque, à laisser la Bessarabie à la Russie *sous certaines conditions ;* cet accord fut rompu par l'arrivée de troupes austro-hongroises en Ukraine, qui obligèrent les bolchevikis à fuir de Bessarabie.

Lorsque les troupes autrichiennes sont entrées à Odessa, le capitaine Rechtsamer s'est rendu dans le nord de l'Ukraine. La mission française est partie pour l'Amérique par Arkhangel, et M. Rechtsamer est retourné peu de temps après à Odessa, où il a pris part *au mouvement social-démocrate russe.* Le capitaine était autrefois membre de ce parti, mais pour des raisons politiques, il avait émigré en France où il s'était fait naturaliser.

* * *

L'ex-ministre de Roumanie, M. Bratiano, et le fameux politicien Take Jonesco, qui ont eu la principale part dans l'entrée en guerre de leur pays, ont réussi à fuir pendant la procédure de leur mise en accusation et sont arrivés en Suisse hier, mardi, avec deux cents autres personnes. Quelques-uns de ces personnages se rendent en France ; d'autres se fixeront à Lucerne.

* * *

Le consul de France à Helsingfors a déclaré officiellement, au nom de son gouvernement, au ministre des affaires étrangères finlandais, que toute action militaire dirigée contre les Français se trouvant sur la côte mourmane, serait considérée par la France comme une violation de la neutralité proclamée par la Finlande.

La côte mourmane est le littoral de la Laponie russe, où les Anglais et les Français ont, paraît-il, mis à l'abri le matériel de guerre qu'ils destinaient à la Russie et qu'ils ont pu sauver des mains des bolcheviks.

* * *

Un des collaborateurs du *Glos Narodu* (Voix de la Nation), à Cracovie, de passage à Budapest, s'y est rencontré avec le comte Carolyi, un des chefs les plus marquants de l'opposition hongroise, qui a bien voulu lui donner quelques informations sur la question polonaise :

« Nous pensons, a-t-il dit, que la Pologne doit obtenir l'indépendance complète et comprendre tous les Polonais divisés aujourd'hui en trois tronçons. C'est ainsi que la question polonaise sera résolue équitablement et sans provoquer d'amertume. La solution austro-*polonaise n'est pas un projet heureux.* »

C'est là précisément ce que pense l'Allemagne.

* * *

Un nouveau journal socialiste a fait, hier, son apparition à Paris : c'est *La France libre*, qui a pour directeur le député Compère-Morel et pour programme « la guerre intégrale ».

La *France libre* sera donc l'organe de la minorité du parti socialiste, la majorité faisant la « guerre intégrale », non pas aux Allemands, mais à M. Clémenceau.

Nécrologie

Le poète Rosegger

Les journaux allemands et autrichiens disent que le poète Rosegger, qui vient de mourir, est *revenu à l'Eglise dans sa dernière maladie.*

L'empereur Charles a donné au poète, dans les temps qui ont précédé sa mort, les marques de sympathie les plus touchantes ; il avait autorisé le fils de l'écrivain, qui est médecin aux armées, à quitter le front pour soigner son père.

Pierre Rosegger était né dans une pauvre famille paysanne de Styrie. Il n'avait jamais pu suivre régulièrement l'école, car il dut, dès son bas âge, aider à ses parents à gagner le pain de chaque jour, en s'engageant comme petit bouvier chez les paysans. A 17 ans, on lui fit apprendre le métier de tailleur, qu'il pratiqua pendant quatre ans, allant de ferme en ferme exercer ses talents. Ce fut alors que sa verve de poète et de conteur se révéla. Tout en tirant l'aiguille, il tournait des vers, inventait des histoires et même s'essayait au roman. L'éditeur d'une gazette de Graz fit la découverte de ce génie champêtre et l'attacha à son journal. Rosegger avait 21 ans. Il voulut alors devenir libraire ; mais il ne put réaliser ce vœu. Il entra dans une école de commerce et y compléta ses études. Enfin, grâce à une intelligente protection, il put s'adonner entièrement à la poésie et entreprendre des voyages qui l'aidèrent à se former. Dès lors, il atteignit rapidement à la notoriété. Il a publié un grand nombre d'œuvres pleines de fraîcheur et de sentiment. La plus fameuse a eu cinquante éditions.

Malheureusement, ainsi que nous l'avons dit, ce merveilleux poète avait perdu la foi en fréquentant les milieux littéraires libéraux qui l'avaient accueilli. S'il se fût trouvé sur le chemin du jeune tailleur de village un Mécène catholique, probablement serait-il demeuré fidèle aux croyances de son enfance.

Une journée politique dans le canton de Berne

(De notre correspondant jurassien)

Le 7 juillet, mobilisation générale du corps électoral bernois : le peuple aura à se prononcer sur trois projets de loi — la loi fiscale proposée par les socialistes, le nouveau code de procédure civile, et la loi portant adhésion de l'Etat au concordat intercantonal relatif à l'assistance au lieu de domicile — ; il nommera les autorités de district dont l'élection lui appartient, soit les préfets, présidents de tri*bunaux, juges, juges suppléants, préposés aux* offices de poursuites. Dans l'un ou l'autre endroit, les électeurs seront enfin appelés au scrutin de ballottage pour les députés ; c'est le cas, notamment, dans le Haut-Vallon de Saint-Imier.

La nouvelle loi d'impôt, sur laquelle le peuple bernois va voter, est le résultat de la poussée socialiste, du flot démagogique qui, parti de la ville fédérale, se répand sur une bonne partie du territoire cantonal : c'est le résultat encore de la surenchère électorale de Grimm — qui se plaît à provoquer les appétits des fonctionnaires, au grand ébahissement du gouvernement qui ne gouverne plus — et de la politique fiscale de Gustave Müller qui cherche à imposer à tout le canton la panacée destinée à remettre de l'équilibre dans les finances de *la ville de Berne, compromises par les chefs* d'extrême-gauche.

Les conservateurs ont décidé de rejeter cette loi. Les jeunes-radicaux et les socialistes mènent une campagne acharnée, remuent ciel et terre pour arriver à leurs fins. S'ils réussissent à imposer leur loi, la conséquence immédiate sera l'exode des capitaux : la Banque cantonale doit être inquiète. Les radicaux gouvernementaux recommandent la loi ou décident de laisser libres les électeurs, — tout cela par crainte des socialistes. Toutefois, une opposition sourde se manifeste dans le parti radical ; des articles paraissent sous la rubrique « tribune libre » dans le *Jura*, de Porrentruy, et dans le *Journal du Jura*, de Bienne, qui fulminent contre le projet fiscal.

Ce qu'on lui reproche en premier lieu, c'est qu'*il institue* l'inventaire obligatoire au décès. Or, de cette institution, le peuple bernois n'a jamais voulu. En 1890, l'inventaire au décès a été repoussé par 41,000 voix contre 28,000. En 1896, il a subi un nouvel échec par 34,000 *voix contre 19,000.* Les districts du Jura donnèrent, cette seconde fois, 8642 *non* contre 1839 *oui.* Il est peu probable que, dimanche, le peuple jurassien avale la pilule.

Autre grief formulé. La nouvelle loi réserve *trop de surprises. Depuis longtemps*, on reproche à nos lois de contenir des lacunes qu'on prétend combler au moyen de décrets du Grand Conseil. Le projet soumis au peuple ne prévoit pas moins l'élaboration de dix-sept décrets ! *Comment veut-on, dans ces conditions,* que l'électeur puisse se prononcer en connaissance de cause ?

En présence de l'incertitude dans laquelle on se trouve quant à l'application des principales dispositions du projet, *on peut prévoir que des* légions d'électeurs voteront *non*, le 7 juillet.

Tous les partis, par contre, recommandent l'acceptation de la loi portant adhésion du canton au concordat pour l'assistance au lieu de domicile. C'est une mesure de justice *qui* empêchera que plusieurs de nos communes ne soient surchargées par des frais d'assistance leur incombant actuellement du fait de ressortissants qui sont établis dans d'autres cantons et qu'on ne connaît plus même dans leur localité d'origine, où certains n'ont peut-être jamais passé.

Le code de procédure civile a également une bonne presse. Il constitue une très importante modification dans la manière de rendre la justice, mais elle est équitable. La réforme profonde que le nouveau code apportera dans notre système de procédure civile est l'élargissement du pouvoir du juge. Autrefois, on croyait avoir trouvé le remède aux inconvénients de longueur et de cherté du procès, dans l'oralité de l'instruction, c'est-à-dire dans la procédure qui constitue à exposer, autant que faire se peut, directement et verbalement la matière du litige au juge appelé à statuer. Aujourd'hui, on le cherche plutôt dans un renforcement des pouvoirs d'instruction du magistrat judiciaire, lui permettant d'apprécier les faits sur une base suffisante et d'éviter les lenteurs, lui donnant pour rôle non plus seulement de veiller à l'observation des formes, mais de diriger le procès dans son essence, c'est-à-dire, d'une part, d'agir sur les parties pour leur *faire compléter leurs moyens* de demande ou de défense et, d'autre part, de rechercher d'office la vérité. On croyait autrefois que la procédure civile devait être abandonnée au gré des parties, parce qu'elle poursuivait la reconnaissance de droits privés. De là, le principe de l'instruction sur requête, en vertu duquel le juge ne doit intervenir d'office que si la loi le lui permet et se trouve, en tout autre cas, lié à la réquisition des parties.

Le projet soumis au vote populaire dimanche renverse cette règle. Il dit : « Le juge et les tribunaux agissent d'office, à moins qu'ils *ne soient liés à la réquisition des parties.* »

Le nouveau code sera sûrement accepté.

POUR LA VIEILLESSE

On nous écrit de Berne :

M. le conseiller fédéral Motta, prié par les organisateurs de la fondation *Pro Senectute*, qui fera pendant à la *Pro Juventute*, d'accepter la *présidence d'honneur*, s'est déclaré prêt à assumer cette charge honoraire. En présence de certaines polémiques, M. Motta s'est assuré formellement que la fondation ne fera aucune différence entre asiles à caractère laïque et asiles à *caractère religieux* et que des vieillards de confession catholique seront hospitalisés dans des familles de leur religion. Les organisateurs de l'œuvre n'ont fait aucune difficulté de reconnaître ce principe de tolérance.

L'assainissement de la plaine du Rhône

On nous écrit de Berne :

Le 22 décembre 1916, les Chambres fédérales ont voté une subvention de 40 % et 45 % pour l'assainissement de la plaine du Rhône, entre Saint-Maurice et le lac Léman. Le projet était devisé alors à 2,350,000 francs. Aujourd'hui, après dix-huit mois, on s'aperçoit que ces travaux coûteront 150 % de plus, soit 5,850,000 francs. Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un nouvel arrêté qui abroge l'arrêté du 22 décembre 1916 et calcule la subvention fédérale sur la base du nouveau devis. La subvention fédérale est portée ainsi de 1,023,750 fr. à 2,559,250 francs. Le délai de dix années pour l'exécution des travaux et le payement de la subvention fédérale est maintenu.

Pour les tombeaux de guerre

Un des rares spectacles réconfortants auxquels ait donné lieu l'horrible mêlée qui depuis quatre ans ensanglante l'Europe est celui des innombrables comités et groupements de toutes sortes qui s'emploient et s'ingénient à adoucir les souffrances des victimes. Aussi, convient-il de saluer avec sympathie l'idée que lance aujourd'hui un de nos compatriotes, M. Alfred Ney, de Payerne, et dont il s'est fait le champion généreux et enthousiaste.

Vivement ému au cours de nombreuses visites aux camps de prisonniers et aux lazarets du Wurtemberg et du duché de Bade, en sa qualité de délégué neutre du « Bureau de secours aux prisonniers de guerre, à Berne », M. Ney a songé à la douleur de ceux auxquels est refusée cette suprême consolation de pouvoir aller pleurer sur la tombe des chers disparus, ou tout au moins de savoir où elle se trouve. Pour l'entretien des tombeaux de guerre, aussi bien des cimetières que des tombes isolées, M. Ney propose la création d'une Fédération internationale, avec ramifications dans les différents pays et dont le siège serait en Suisse. *Celui-ci se trouve provisoirement au « Bureau* pour la recherche des disparus », à Zurich, Uraniabrucke, 10. Et M. Ney indique dans ses grandes lignes, dans une brochure qu'il vient de faire paraître sous ce titre : « *Le Droit des Morts* », quels pourraient être l'organisation et le fonctionnement de cette nouvelle association.

A l'appui de son appel, notre compatriote a réuni toute une collection de vues photographiques des innombrables tombes de soldats qui jonchent le sol, de la Somme en Russie, de Belgique jusqu'en Orient. Et rien n'est plus poi*gnant que cette partie de son livre, où l'on* touche du doigt les horribles ravages d'une guerre cent fois maudite.

Dira-t-on que l'initiative est prématurée ? Non pas, car c'est par centaines de mille que l'on compte *déjà ces tombes de guerre et par centaines* de mille aussi ceux qui, au loin, pleurent les disparus. En s'occupant de l'entretien des tombes, en procurant aux parents des sol-

[1] *Le Droit des Morts*, par Alfred Ney. Un appel pour la protection des tombeaux de guerre. Plaquette in 8 carré avec une gravure sur bois et 79 reproductions photographiques sur beau papier. Orell-Fussli, éditeurs, Zurich. (Deux éditions, française et allemande.)

dats qui y sont ensevelis des renseignements on même, le cas échéant, des photographies, la fédération, dont M. Ney propose la création, ira au-devant de vœux aussi chers que profondément respectables. Il n'est pas douteux que son initiative ne rencontre l'appui sympathique et effectif que mérite la noble pensée qui l'a inspirée.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL
Journée du 1er juillet

Communiqué français du 2 juillet, à 3 heures après midi :

A l'ouest de Château-Thierry, des opérations locales, exécutées en liaison avec les Américains, ont permis aux Français d'améliorer leurs positions.

Sur le front de Vaux, près de Château-Thierry, la cote 204, le village de Vaux et les hauteurs à l'ouest, ont été enlevées par les troupes américaines.

Le chiffre des prisonniers faits au cours de cette action dépasse 300, dont 5 officiers.

Des coups de main, entre Montdidier et Noyon et à l'est de Reims, ont donné quelques prisonniers.

Près de Belloy et en Haute-Alsace, des tentatives des Allemands ont échoué sur le feu français.

* * *

Communiqué allemand du 2 juillet, après midi :

Groupe d'armées du prince Rupprecht. — En de nombreux endroits du front, l'ennemi a exécuté des entreprises précédées de violents feux d'artillerie ; ces entreprises ont été repoussées.

Groupe d'armées du kronprinz. — A l'ouest de l'Oise et au sud de l'Aisne, vive activité de reconnaissances.

De fortes attaques partielles de l'ennemi, au sud de l'Ourcq et à l'ouest de Château-Thierry, ont été repoussées dans notre ligne de combat.

Journée du 2 juillet

Communiqué français d'hier soir mardi, 11 h. :

Entre l'Oise et l'Aisne nous avons repoussé deux coups de main ennemis à l'est de Vingre.

Au sud de l'Aisne, une opération de détail nous a permis de nous emparer du village de Saint-Pierre-d'Aigle, où nous avons fait une trentaine de prisonniers.

A l'ouest de Château-Thierry, une contre-attaque allemande sur les positions conquises dans la région de Vaux par les Américains a complètement échoué. De nouveaux prisonniers sont restés entre nos mains.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

* * *

Communiqué allemand d'hier soir :

Rien de nouveau su rles fronts de combat.

FRONT AUSTRO-ITALIEN

Communiqué autrichien du 2 juillet :

L'activité de l'artillerie italienne a été très vive sur tout le front. Elle s'est accrue encore, ce matin, de bonne heure, entre la Brenta et le Piave et le long du Piave. Il n'y a pas eu, hier, d'action d'infanterie importante.

* * *

Communiqué italien du 2 juillet :

Sur le plateau d'Asiago, de nouvelles tentatives d'attaque contre le Monte di Valbella s'effondrèrent sous notre feu, qui infligea des pertes sérieuses à l'ennemi. Quelques nids d'adversaires postés dans les éléments avancés de première ligne, ont été refoulés par nos soldats qui, dans une brillante contre-attaque, occupèrent également ces postes avancés en capturant 127 prisonniers, quelques mitrailleuses et 4 petits canons de tranchée.

Au sud d'Asiago, des détachements britanniques ont exécuté un heureux coup de main, capturant un officier, 42 hommes de troupe et une mitrailleuse.

Dans la région nord-ouest de Grappa, des actions commencées ce matin à l'aube nous ont assuré la possession d'importantes positions et nous ont valu la capture de 569 prisonniers dont 19 officiers et de nombreuses mitrailleuses.

Dans les journées du 20 au 30 juin, sur le Monte di Valbella, sur le Monte del Rosso et sur le Col Escher, nous avons pris 4 canons, 15 bombardes, 57 mitrailleuses et plusieurs milliers de fusils, ainsi que de grandes quantités de matériel de guerre.

Pierre Loti à l'ordre du jour de l'armée

Paris, 2 juillet.

(Havas.) — L'académicien Pierre Loti, capitaine de vaisseau en retraite, vient d'être cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants :

« Bien que dispensé par son âge de toute obligation militaire, il a repris le service dès le début *de la guerre, donnant ainsi un bel exemple de* dévouement et de patriotisme. Il a rempli sous le feu de l'ennemi, notamment à l'est de Saint-Dié, en forêt d'Apremont et au fort de Manonvillers plusieurs missions, dont il s'est acquitté à l'entière *satisfaction de ses chefs.* »

Les événements de Russie

L'évasion du grand-duc Michel

Milan, 2 juillet.

Les journaux suédois accordent une grande importance aux événements qui se déroulent, suivant des lettres envoyées à ses amis par Johnson, secrétaire du grand-duc Michel. On apprend que celui-ci a réellement réussi à s'échapper de Perm, où il se trouvait sous un contrôle permanent, et a pu s'enfuir en Sibérie, où il a rejoint les légions tchéco-slovaques. Il faut exclure l'hypothèse que le prince soit à la tête du mouvement réactionnaire. Les bolchevikis, il y a quelques temps déjà, ont cherché à le compromettre en répandant le bruit qu'il était en relations avec les anarchistes de l'Ukraine, mais le prince put énergiquement démentir cette nouvelle.

Kerensky jugé par Bourtzef

Milan, 2 juillet.

Le correspondant de Stockholm du *Corriere della Sera* télégraphie à son journal que l'agitateur russe Bourtzef, à propos de l'action de Kerensky dans les Etats des Alliés, lui a fait la déclaration suivante en l'autorisant à la publier :

« Les Alliés ne doivent pas prendre au sérieux Kerensky, qui a été une des causes de la catastrophe russe ; c'est lui qui a ouvert les portes aux bolchevikis. »

Projet d'une Confédération anglo-irlandaise

M. Lloyd-George s'est déclaré personnellement favorable à l'adoption du système fédératif par la Grande-Bretagne et à l'octroi de parlements autonomes à l'Irlande, à l'Ecosse et au Pays de Galles. Le premier ministre ne croit pas cependant qu'il soit possible de réaliser présentement cette réforme, qui entraînerait une modification de la Constitution et qui nécessiterait l'adhésion des trois quarts des membres de la Chambre des communes.

Nouvelles diverses

Le gouvernement allemand a fait distribuer au Reichstag le projet de loi prévoyant la prolongation du mandat de l'assemblée actuelle qui durerait jusqu'au 12 janvier 1920.

— Un journal russe vient d'être suspendu pour avoir publié un article dans lequel il parlait d'un traité secret germano-russe par lequel la Russie aurait déclaré se désintéresser de la Pologne.

Echos de partout

LE MONSIEUR QUI A DES WAGONS

Du *Cri de Paris* :

La guerre a fait surgir les intermédiaires les plus inattendus ; on a connu en 1914 les dames du meilleur monde qui achetaient par dizaines de tonnes des haricots ou des pommes de terre. L'homme du jour, en juin 1918, c'est le monsieur qui a des wagons.

Certains commerçants notables de Paris ayant décidé, par mesure de précaution, d'expédier en lieu sûr leurs marchandises précieuses se sont adressés aux Compagnies pour obtenir d'elles des wagons, et les Compagnies leur ont répondu de leur mieux. La plupart des demandes ont été servies pendant les premiers jours ; qui a demandé des wagons « en temps opportun » les a presque toujours obtenus, mais la difficulté a commencé quand le moment opportun a été passé.

Or, à cette minute-là, le monsieur qui a des wagons est sorti de l'obscurité comme un diable d'une boîte ; il s'est présenté chez le négociant et il a fait des affaires d'or.

Comment, par suite de quelles circonstances, a-t-il pu certifier aux négociants que toute demande de wagons qui passerait par ses mains serait sûrement agréée, alors que les autres ne rencontraient déjà plus que de fâcheux *non possumus* ? C'est là qu'est le mystère.

Toujours est-il que le monsieur qui a des wagons à sa disposition prend ferme toutes les commandes et les exécute dans un très court délai. C'est ce qui fait sa force.

Il a un secret, un secret que personne ne lui demande. A quoi bon ! Ce qu'on lui demande, c'est de fournir à bref délai deux wagons, trois, cinq wagons pour enlever de la marchandise sans tarder. Il les promet, et les Compagnies écrivent qu'elles fourniront les wagons demandés.

Combien y a-t-il ainsi dans Paris de messieurs qui ont des wagons ? Leur concours est assez cher : de cinq cents à mille francs de commission par wagon. Mais eut-on jamais rien pour rien ?

Comment les messieurs qui ont ainsi des wagons font-ils pour les obtenir ? Voilà ce qu'il serait bien intéressant de savoir.

MOT DE LA FIN

— Mon cher mari, je veux être franche avec vous, si vous mourriez, je me remarierais certainement.

— Ma chère femme, je ne puis qu'être indifférent aux malheurs qui peuvent arriver à un homme que je ne connais pas !

Confédération

Les obsèques de M. Lachenal

Les obsèques de M. Adrien Lachenal, conseiller aux Etats, ancien président de la Confédération, ont eu lieu hier mardi après midi au milieu d'une affluence énorme. Parmi les personnalités marquantes, on remarquait MM. Calonder et Gustave Ador, conseillers fédéraux, H. Calame, président du Conseil national, le colonel divisionnaire Bornand, l'auditeur en chef colonel Reichel, M. Räber, landamman de Schwytz, conseiller aux Etats, Lohner, conseiller d'Etat, le Dr Bind, conseiller aux Etats, Dinkelmann, président du Comité directeur des C. F. F., M. Colomb, directeur général des C. F. F., Viollier, directeur du Musée national, Thélin et Dubuis, conseillers d'Etat vaudois, Kuntschen, du Valais, les députés genevois aux Chambres, le Conseil d'Etat, etc.

Des discours ont été prononcés par MM. Calonder, président de la Confédération, Fazy, président du Conseil d'Etat, colonel Borel, Navazza, procureur général. M. Pralon, consul général de France, a été chargé de présenter officiellement à la famille du défunt les condoléances de M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

On comptait une centaine de couronnes, dont une du Conseil fédéral.

La Suisse et la guerre

M. Cailler en mission

M. Cailler, conseiller national, directeur de la Centrale des transports, est parti pour Madrid, accompagné du conseiller juridique de cet office, M. le Dr Forrer, afin de traiter de l'achat de navires austro-allemands internés dans les ports espagnols, navires qui serviraient ensuite au ravitaillement de la Suisse.

M. Dunant à Cette

Notre ministre à Paris a visité dernièrement le sud de la France et s'est arrêté à Cette, où la colonie suisse a donné un banquet en son honneur.

Un nouveau convoi d'internés français

Un convoi d'environ 1300 prisonniers de guerre français partira du 2 au 4 juillet de Constance pour être conduit en Suisse.

Pour l'internement des prisonniers américains

La proposition faite par le gouvernement américain de convoquer une conférence à Berne le 5 août pour examiner la question de l'internement en Suisse des prisonniers de guerre américains a rencontré l'adhésion du gouvernement allemand. Il est probable que dès le commencement de l'automne la Suisse sera appelée à hospitaliser des internés américains.

Une rencontre inattendue

Un prisonnier de guerre français interné à Boudry a eu la joie de retrouver hier à Neuchâtel, dans un convoi d'évacués, sa femme et ses 5 enfants qu'il n'avait pas revus depuis 1914.

ARMEE SUISSE

Appel partiel de la 2me division

Le Conseil fédéral a fixé aux dates ci-après l'appel des troupes de la 2me division pour le service de relève :

Etat-major (conv. personnelle).

Brigade d'infanterie 4; état-major, 5 août, à 9 heures, à Colombier.

Régiment d'infanterie 7, état-major de bataillons 14, 15 et 16, et compagnies de mitrailleurs I, II et III-7, 5 août, à 10 heures, à Fribourg.

Régiment d'infanterie 8, état-major et bataillons 18, 19 et 20, et compagnies de mitrailleurs I, II et III-8, 5 août, 9 heures, à Colombier.

Brigade d'artillerie 2, état-major (conv. pers.)

Régiment d'artillerie 3, état-major, 5 août, 4 heures, à Tavannes.

Artillerie à pied, groupe 6, état-major et batteries 10, 11 et 12, 5 août à 4 heures, à Tavannes.

Régiment d'artillerie 4, état-major, 19 septembre, 4 heures, à Soleure.

Artillerie à pied, groupe 7, état-major et batteries 25, 26 et 27, 19 septembre, à 4 heures, à Soleure ; groupe 8, état-major et batteries 28, 29 et 30, 19 septembre, à 4 heures, à Soleure.

Obusiers, groupe 26, état-major et batterie 70, 5 août, à 4 heures, à Lyss.

Bataillon de sapeurs 2, état-major (conv. pers.)

Comp. de sapeurs III-2 et IV-2, 5 août, à 2 heures, à Bienne.

Pionniers-télégraphistes 2, en détachement et par convocation personnelle.

Groupe sanitaire 2, état-major (conv. pers.) Comp. san. IV-2, 29 juillet, à 2 heures, à Bienne. Comp. san. I, V et VI, 2 septembre, à 2 heures, à Bienne.

En outre, sont convoqués :

Troupes de forteresse. — Gothard, compagnie I-172, 2 septembre, Brigue. — Saint-Maurice, comp. 15 A landwehr artill. de forteresse, 2 septembre, 1 heure, Lavey-Village ; sapeurs de forteresse, comp. 4, landwehr, 5 août, à 1 heure, Lavey-Village.

Troupes d'armées. — Compagnie cycliste 8 (conv. pers.) ; bataillons 121 et 122, 5 août, 11 heures, Morges ; bat. 123, 9 septembre, 9 heures, Yverdon ; bat. 132 et 133, 5 août, 9 heures, Soleure ; bat. 131 (sauf comp. IV), 5 août, 9 heures, Lyss ; bat. 139, 9 septembre, Langnau ; bat. 148, 9 septembre, Aarau ; comp. cyclistes 19, 5 août, 11 heures, Morges ; cyclistes 21, 9 septembre, Berne ; 46, 47, 16 août, Zurich.

Comp. pontonniers, II, III, IV-1, 19 août, Lyss ; I-1, 19 août, Payerne ; pontonniers, train, comp. I, 2 septembre, Lyss ; télégraphistes sans fil, convocation personnelle. Aérostiers-pionniers, comp. 1, 9 septembre, Berne ; comp. II, 5 août, Berne ; sapeurs, comp. I et II-19, 2 septembre, Payerne ; I, II, III-20, 7 août, 2 heures, Lyss ; ambulances II-36, 26 août, Fribourg ; II-13, 30 septembre, 4 heures, Fribourg. Boulangers, comp. 4 (détachem.), 2 septembre, 3 heures, Berne ; subsistances, comp. 19, 5 août, à Payerne.

AU TESSIN

Décès

On nous écrit de Lugano :

Vient de mourir, un mois seulement après le décès de son fils Geminiano, Mme Ida Solari-Conti, veuve de feu le docteur Solari, médecin distingué, dont le souvenir restera longuement vivant parmi les pauvres de notre ville, qui eurent en lui un grand bienfaiteur. Mme Solari partageait entièrement les convictions religieuses profondes et l'esprit de charité et de dévouement admirable de son époux. Elle était la mère de Mlle Antoinette Solari, artiste peintre, qui, à l'instar de sa cousine, Mlle Regina Conti, sait allier au talent artistique une foi chrétienne inébranlable.

Contre la motion Wettstein

On nous écrit de Lugano, le 1er juillet :

L'assemblée générale de la fédération des maîtres tessinois, réunie à Taverne avant-hier, a émis à l'unanimité un vote contraire à la motion Wettstein sur l'enseignement civique. On a remarqué la présence de plusieurs députés au Grand Conseil, qui ont pris l'engagement de s'intéresser sérieusement à la conservation de l'esprit chrétien à l'école.

Tribunaux

Le procès Schmidheiny-Peter

On nous écrit de Berne :

Le procès en diffamation intenté par M. le conseiller national Schmidheiny contre M. Otto Peter s'est ouvert lundi devant le juge correctionnel de Berne, M. Pierre Peter. Le plaignant était représenté par Me Mosimann, de Berne, et M. Peter, par Me Muller, de Langenthal.

Lecture a été donnée de la procédure écrite. Puis M. Schmidheiny a été entendu. Le plaignant a expliqué l'affaire de Roumanie. D'Aujourd'hui lui a été présenté par le consul Staub ; le concours de Gilli fut précieux à cause de son habileté en affaires. Les fèves de Roumanie qui ne furent pas consommées en Suisse ont servi de compensations pour les échanges avec l'Allemagne. M. Otto Peter, qui a été entendu l'après-midi, a déclaré ne pas accuser M. Schmidheiny d'avoir tiré des bénéfices de l'affaire des fèves, mais lui faire grief du choix de ses émissaires en Roumanie. La suite des débats a été renvoyée au lundi 8 juillet, à 2 heures de l'après-midi. Le procès sera ensuite interrompu par les vacances judiciaires et repris en automne. En outre, on prévoit qu'il sera appelé du jugement à l'instance supérieure par la partie qui n'aura pas obtenu gain de cause.

L'affaire d'espionnage Rehm

La cour pénale fédérale siégeant à Genève a appelé lundi l'affaire de l'espion allemand Rehm. L'audience était présidée par M. Favey, assisté de MM. Soldati, Merz, Stoss et Hauser, M. le procureur général extraordinaire Bæschlin était au fauteuil de l'accusation. Les accusés sont au nombre de 11 : Hermann Rehm, né en 1879, à Bâle, originaire du Grand-Duché de Baden ; Francesco Perri, né en 1879, à Pizzo (Calabre), journaliste, Italien ; Eugène Pochon, né en 1882, Vaudois ; Léopold Müller, hôtelier, Allemand ; Jacques Thomas, Français, déserteur, né en 1879 ; Ella Magnon, Française, née en 1897 ; Jean et Gaston Aeberhardt, père et fils, Bernois, commis voyageurs ; Jacques Chollet, étudiant, Genevois, né en 1879 ; Jeanne Message, Française, née en 1875 ; Jean Luyten, Belge, propriétaire, né en 1867.

Rehm est poursuivi pour avoir cherché à établir des relations entre les agents opérant en France et les agents du service de renseignements allemand de Constance. Pour obtenir les renseignements, Rehm fournissait à ses sous-ordres des pierres à briquet, que ceux-ci écoulaient avec un gros bénéfice en France. Il était en relations avec le brigadier d'artillerie Mermet, récemment condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal de Grenoble, et avec le sous-officier allemand Otten, condamné à mort par le conseil de guerre de Lyon.

Rehm a habité Paris avant la guerre. Il était du monde spécial qui gravite autour de la butte Montmartre. En 1900, il fut gardien du pavillon suisse à l'Exposition universelle. Puis il fut engagé comme lutteur aux Folies-Bergères.

A la guerre, il vint à Genève, monta la brasserie de l'Astoria, puis fit le commerce du poivre, qu'il allait vendre en Allemagne.

L'Italien Perri est un autre personnage interlope. Il rédigeait, à Genève, la revue *Le Document*, supprimée par le Conseil fédéral. Mais surtout, il faisait du contre-espionnage. C'est Perri qui a dénoncé Rehm et ses affiliés. Perri attirait dans des filets de la justice militaire française les agents de l'espionnage allemand ; il leur procurait des passeports pour la France, puis signalait leur départ à la Sûreté générale, qui les cueillait à la frontière.

Perri prétendait être appelé comme témoin et non comme accusé ; la Cour a écarté cette prétention.

Rehm, interrogé pendant une heure et demie, nie s'être livré à l'espionnage ; il proteste n'avoir fait que du commerce.

L'accusé Léopold Müller fait défaut. Le greffier donne lecture de ses nombreuses dépositions. Il en résulte que Otten lui a proposé d'entrer au service de renseignement allemand. Il n'a jamais reçu d'argent de Otten et n'a jamais fait de l'espionnage. Il est entré en relation avec l'accusé Thomas, qui lui remit des renseignements sur la situation militaire en France. Thomas lui fit voir une lettre de l'ancien ministre de la guerre Messimy, dont Thomas fut un fidèle agent électoral. Muller a fait quelques voyages en Allemagne ; on l'a prié de fournir des renseignements sur la Mésopotamie et l'affaire Caillaux.

Le déserteur français Thomas déclare d'emblée qu'il ne connaissait pas Rehm avant de le rencontrer en prison. Il reconnaît par contre avoir tenté d'obtenir des renseignements sur les usines de munitions de Dôle pour les communiquer à Muller.

Thomas verse aux débats la lettre de Messimy, laquelle est datée de 1913 et n'a aucun rapport ni avec la guerre ni avec l'espionnage.

L'accusée Ella Magnon reconnaît avoir touché environ un millier de francs de Braun, pour se rendre en Allemagne. Elle fit ensuite la connaissance de M. Reboul, employé au consulat de France à Genève. Celui-ci lui fit dire ce qu'elle savait de Rehm et l'invita à aller répéter à Annemasse ce qu'elle savait. Il lui procura un passeport.

Aeberhardt père dit que son fils a reçu d'un nommé Roch des offres d'argent pour faire sauter des usines à munitions en France. Il a dénoncé la chose à l'ambassade de France. Il reconnaît avoir fait du commerce avec Rehm.

Aeberhardt fils a surveillé l'étudiant Chollet.

L'accusé Jean Chollet raconte un voyage en Allemagne, où il a été incarcéré comme agent provocateur, condamné à mort, puis gracié. Il nie avoir reçu ou fait des propositions d'espionnage.

Francesco Perri relate comment il a filé la bande Rehm et l'a dénoncée à la police genevoise. Il dit avoir reçu de l'attaché militaire von Bismarck une offre d'un million pour fonder à Genève un journal de propagande allemande. Il a refusé. Perri est-il considéré comme témoin ou comme accusé ? La Cour lui répète, une fois encore, qu'il est bel et bien accusé. Perri proteste et s'écrie : « Si j'ai fait ce que j'ai fait, c'est par pur patriotisme et pour rendre service à la police genevoise. »

Le président s'étonne que Perri, condamné en France pour rupture de ban, y puisse rentrer si facilement. Perri dit qu'il y a à Annemasse un « Bureau de Presse ». Le procureur général apprend à la Cour que ce Bureau est situé à côté du Bureau militaire. Le président estime que Perri a servi d'homme de liaison entre la police française et la police genevoise. A quoi l'accusé répond : « Alors, M. Perrier devrait être ici à côté de moi comme agent provocateur, puisque c'est lui qui m'a prié de me rendre à Annemasse. »

Perri a subi 17 condamnations.

La femme Message a été cuisinière chez Rehm. Perri l'a rencontrée et lui a demandé des renseignements sur son patron. Elle a été chargée par Perri de surveiller Rehm. Elle a détourné des lettres adressées à Rehm et les a transmises à Perri. Elle a reçu des fonds de Perri, chez lequel elle a « placé » sa jeune fille de dix-sept ans en qualité de bonne. Elle a été présentée à M. Vettiner, chef de la sûreté genevoise, par Perri. Elle a reçu de M. Vettiner des instructions lui enjoignant de surveiller Rehm et ceux qui venaient le voir. Elle devait faire rapport à Perri et favoriser ainsi les arrestations.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE DE 20 POUDRES 1 fr 25 TOUTES PHARMACIES

---

27 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

La petite lampe

par HENRY DU ROURE

Un quart d'heure après :

— Eh bien, mon enfant ?

— Voici, monsieur...

Marthe avait laissé parler son cœur indigné. Par l'intermédiaire de sa plume, le docteur faisait une apologie enflammée de la probité politique, déclarait que, s'il pensait qu'une seule de ses voix avait été obtenue d'une manière incorrecte, il n'hésiterait pas à donner sa démission, et terminait par cette phrase :

« *Entre vos accusations sans preuves, et ma parole d'honnête homme, ma parole d'honneur, nos concitoyens sauront choisir...* »

— Ma parole d'honneur, dit Bonhaire, gêné, c'est beaucoup... Je ne puis m'engager ainsi à la légère...

— Comment, monsieur, à la légère ?... Mais il s'agit d'une affaire si grave...

— Oui... oui... évidemment... Donnez-moi votre brouillon, j'y penserai...

Il la congédia plus froidement que d'habitude. Longtemps, après son départ, il réfléchit. Juliette vint frapper à sa porte :

— Comme tu travailles tard !... Cela ne va pas ?... Qu'est-ce que tu as ?...

— J'ai, j'ai... cria-t-il à la vieille fille ahurie, que si je continue à vous écouter, les uns et les autres, je finirai dans la peau d'une canaille... Mais je réagirai, sapristi, je réagirai !...

Et, sortant de la chambre, il appliqua sa première volonté de réaction à la porte qu'il claqua violemment.

Sa nuit fut mauvaise. Il rêva que, entraîné par sa sœur, il dévalisait une banque, après avoir assassiné le banquier. Et la Cour d'assises le condamnait à être invalidé...

Détail surprenant : le président en robe rouge avait la figure de Marthe Ferey.

La réponse à l'*Echo du XXIe* ne fut jamais envoyée.

XVI

Trois jours après, Marthe déjeunait chez les Champion. Quand elle arriva, Edmond était seul.

— Marguerite est en retard... Cela lui arrive souvent, vous savez ?...

Ils causèrent.

— Vous devez maintenant connaître très bien les affaires du docteur ? demanda Edmond.

— Mais oui... Je crois qu'il a confiance en moi... Il me laisse voir toutes ses lettres, ses papiers...

— Il a quelque fortune, n'est-ce pas ?...

— Mais... je ne sais pas trop... dit Marthe, inquiète.

— Oh ! si, vous devez savoir cela parfaitement... Donnez-moi au moins un chiffre... approximatif...

— Je vous assure que je ne le puis pas...

Sans se décourager, Edmond la questionna sur les relations privées et politiques du docteur, son genre de vie, son caractère. Il avait éclaté de rire quand la jeune fille avait voulu lui opposer le secret professionnel. Alors, elle se contentait de répondre, par monosyllabes, des choses insignifiantes.

— Vous qui le voyez tous les jours, conclut Edmond, vous seriez bien aimable de lui parler de moi très souvent... Faites-lui mon éloge... Dites-lui que je m'entends très bien aux affaires... Je pourrais lui faire gagner de l'argent... et à vous aussi, Marthe, ajouta-t-il en riant.

Elle ne sut s'il plaisantait, ou s'il lui proposait un marché. Mais Marguerite, qui rentrait, insista vivement dans le même sens, avec un flot de paroles :

— Ce n'est pas la peine d'être de la même famille, si on ne s'aide pas un peu, disait-elle. Il faut qu'il serve à quelque chose, le papa Bonhaire !...

Marthe éludait de son mieux leurs questions. Ces instants furent pénibles. Elle s'enfuit le plus tôt qu'elle put, troublée. Elle ne voulait ni céder à sa sœur, ni la juger défavorablement. Son humilité lui suggéra qu'elle avait sans doute mal compris.

Le soir, Jacques vint la chercher chez le docteur, comme il le faisait quelquefois. Ils s'entendaient très bien, tous les deux. De très bonne heure, elle avait été pour lui une petite maman raisonnable, qui le protégeait contre les impatiences paternelles, recevait ses confidences, et le grondait doucement, à l'occasion. Il lui accordait en retour cette affection égoïste, bourrue, et toute prête à l'ingratitude qu'ont souvent les garçons pour leurs tendres grandes sœurs.

— Dis donc, Marthe, fit-il, tandis qu'ils regagnaient d'un pas pressé la rue Panajon, figure-toi que mon chef de bureau m'a fait appeler aujourd'hui. (Jacques travaillait dans une succursale d'une grande banque.) Il m'a d'abord entretenu d'une question de service sans grand intérêt. Et ensuite, il m'a parlé, d'un air détaché, de M. Bonhaire, il m'a demandé comment nous le connaissions, et enfin il m'a dit : « Pourquoi ne place-t-il pas ses fonds chez nous ?... Nous lui ferions de très bonnes conditions ?... » Entre nous, Marthe, je crois que, si je lui amenais ce client, il me donnerait une petite commission ou une gratification, enfin quelque chose... Tu devrais bien m'aider, hein ?

— Toi aussi, Jacques ?

— Comment, moi aussi ? Qu'est-ce que tu veux dire ?...

— Rien... fit Marthe.

Elle soupira. Après sa sœur et son beau-frère, voilà donc Jacques qui voulait tirer du docteur quelque avantage ?... Sans doute, lui, du moins, il ne lui demandait rien d'équivoque... Et pourtant, la délicatesse de Marthe répugnait à l'aider. Toute la famille Ferey mettrait donc en coupe réglée le malheureux député ? N'était-ce pas assez déjà qu'il lui eût assuré, à elle, une place agréable et bien rétribuée ? Fallait-il, pour l'en remercier, qu'elle le priât de subventionner tous les siens ?...

— Tu comprends, Jacques, dit-elle, il m'est bien difficile de demander à M. Bonhaire quelque chose qu'il ne peut guère me refuser...

— C'est justement pour cela...

La brutalité un peu cynique de cette réponse la choqua, et elle déclara qu'elle ne s'occuperait pas de cette affaire.

— Comme tu voudras, répondit Jacques. Mais tu n'es pas bien gentille...

Il se tut, boudeur. Tous deux rentrèrent sans avoir échangé une parole.

Ils trouvèrent le capitaine de fort bonne humeur, contrairement à son habitude. Ses douleurs lui faisaient grâce ce jour-là ; il se sentait rajeuni et plein d'entrain.

— Il me semble que je galoperais encore sur le champ de manœuvres comme un jeune homme... Te rappelles-tu, Marthe, mon grand cheval *Sultan* ?... Tu étais bien petite, alors... Une fois, je t'ai mise en selle avec moi : tu m'avais pas peur... Une vraie fille de militaire !... Ah ! ne parlons plus de cela... Une si belle carrière brisée...

(A suivre.)

Publications nouvelles

Articles et discours, 1er août 1914-1er août 1917. Colonel Secretan. — Payot et Cie, Lausanne.

Rien ne saurait mieux faire revivre les émotions par lesquelles nous avons passé depuis bientôt quatre ans que la lecture de ce volume, où l'on a réuni les principaux articles et discours du colonel Secretan, écrits pendant la guerre.

Le dernier article reproduit dans ce livre est du 1er août 1917. La fête nationale inspire au colonel Secretan des paroles de réconfort. Il nous invite à comparer notre situation à celle des peuples en guerre et à goûter notre relatif bonheur, tout en gardant le cœur haut et l'esprit en éveil. Retenons ce conseil en prévision des difficultés toujours plus grandes qui nous attendent. C'est celui d'un patriote qui, même aux heures les plus troubles, n'a jamais désespéré de la Suisse.

P. P.

QUESTIONS SCOLAIRES

—o—

La « crise » de l'orthographe

La guerre fait rage. Les nations sont bouleversées. Le monde civilisé se divise en deux parts, dont l'une pleure et l'autre meurt. Du sein du chaos mondial, s'élève le grondement d'une effroyable révolution. Mais les professeurs, que ne troublent ni la voix formidable du canon, ni l'effondrement des trônes, ni les agissements des maximalistes de tous pays, discutent professionnellement grammaire, orthographe, ou plutôt, si l'on veut, *inorthographe*. Et des gens malveillants et malvoyants osent prétendre que « le pédagogue n'aime pas les enfants ».

Le pédagogue n'est pas le coupable. Des réclamations surgissent au Grand Conseil, dans les maisons de banque, au sein du public, sur l'insuffisance orthographique des jeunes gens émancipés de l'école. L'Université, comme à Lausanne, admoneste l'enseignement secondaire. Et l'enseignement secondaire renvoie de pareils reproches à l'école primaire. On incrimine tel procédé ; on préconise tel autre procédé, qu'on prône infaillible. Par malheur, l'épidémie sévit partout, aussi bien où l'on use de grammaires que là où le seul salut provient du livre unique ; le mal se moque des méthodes, des systèmes, des frontières et des nations belligérantes. On s'en plaignait, avant la guerre, en France aussi bien qu'en Allemagne ; les écoles anglo-saxonnes n'en sont pas plus exemptes que les scandinaves. La Suisse alémanique n'en est pas préservée, et, en Suisse romande, la même plainte s'élève à Genève, à Neuchâtel, à Lausanne, où Vignier vient de succéder à Larousse ou bien à Brunot-Bony, à moins que ce ne soit à Henriot-Hulleux ; Fribourg ignore la querelle des grammaires concurrentes, mais non l'incorrection dans l'art d'observer les règles qu'elles exposent.

Depuis la guerre, il semble que la crise ait empiré dans d'inquiétantes proportions, puisque les journalistes mêmes qui se font l'écho du mécontentement du public ne savent plus traduire ses réclamations sans fautes d'orthographe.

La *Gazette de Lausanne* du 12 décembre dernier publiait le compte rendu d'une discussion sur la « crise de l'orthographe » provoquée au sein de l'assemblée des anciens élèves du collège par le docteur Roux. Syndics, médecins, artistes, notaires, rédacteurs, pasteurs, tous ont apporté l'appoint de leurs lumières et de leurs doléances, avec la recommandation de quelque infaillible panacée.

M. Roux, le chirurgien connu bien au delà de nos frontières, avait déclaré, l'an dernier, que ses étudiants universitaires ignoraient, dans d'impardonnables proportions, les usages et les règles les plus élémentaires de l'orthographe. Un juriste, M. Fiaux, a constaté la même affligeante lacune dans les travaux des candidats-notaires qu'il doit examiner. Public et professeurs furent unanimes, lors de la réunion de 1916 comme en celle de 1917, à reconnaître que la jeunesse, même classique, même universitaire, proférait à l'égard de l'art d'écrire correctement notre belle langue française une stupéfiante indifférence. Ce mal est appelé une « crise », déclarait le docteur Roux, dans son expressif langage médical ; le mot est impropre ; une crise est douloureuse, mais momentanée ; or, c'est un « état », donc une affection permanente et profonde, ce qui est beaucoup plus grave.

La maîtresse pièce de la séance fut la lecture d'un rapport du directeur du Collège cantonal, M. Payot, qui étudiait le fait, les causes et les remèdes.

Le fait a paru d'une indiscutable réalité ; tous l'ont reconnu sans ambages.

La cause ? — Une incapacité de plus en plus prononcée de faire attention. La crise de l'orthographe est un cas particulier de la crise de l'attention.

Les remèdes ? — Une plus minutieuse préparation des dictées et l'étude systématique du Pautex. Le Pautex, comme chacun sait, est un manuel de vocabulaire et d'orthographe, non sans mérite, en usage dans les écoles vaudoises, dont l'auteur porte, ou plutôt a porté, car il doit être mort, le nom que son ouvrage immortalise — au moins pour le moment.

Des doléances semblables se sont élevées, et, tout dernièrement encore, dans notre canton. Ecrit-on plus incorrectement qu'autrefois ? Je ne sais. La comparaison de nombreuses copies d'élèves d'il y a quarante ans et d'aujourd'hui pourrait seule nous renseigner. Nos classes ont passé du 22me rang au 12me dans le tableau des examens de recrues. L'orthographe a sans doute bénéficié de ce progrès. Cependant, je crois qu'on peut admettre que les rédactions de nos écoliers ne se ressentent que trop du mal qu'ont dénoncé les anciens élèves du Collège de Lausanne. C'est pourquoi, malgré les soucis de l'heure présente, j'ose me demander, avec M. Payot, quelle en est la cause, quels en sont les remèdes, et si les succédanés fribourgeois du Pautex qui surgissent d'Estavayer à Bulle, si les guides grammaticaux préparés dans les officines de Fribourg, sont bien aptes à parer à cette crise de l'attention qu'a signalée le directeur du Collège cantonal vaudois.

E. Dévaud.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion en Angleterre

Une explosion s'est produite dans une usine de munitions du centre de l'Angleterre. 60 à 70 personnes ont été tuées. Le nombre des blessés n'est pas encore connu.

SUISSE

Un vol de 200 000 francs

A la fin de mai dernier, un fabricant étranger a été volé, en train, entre Buchs et Berne, d'une sacoche de voyage contenant pour 200,000 fr. de billets de banque. Peu après, un individu suspect était arrêté dans un hôtel de Berne ; mais il nia tout. On le maintint néanmoins en état d'arrestation et l'on fit des recherches à Zurich, Berne et Genève. On put se convaincre que la piste était bonne et l'inculpé fit bientôt des aveux complets. Il avait changé une partie des billets, placé 30,000 fr. sur un compte de chèques à Zurich, déposé dans une cachette 75 billets français de 1000 fr., des livres sterling et des dollars, et acheté quelques bijoux. La plus grande partie de la somme volée a ainsi pu être reconstituée.

A Saint-Maurice

On nous écrit :

Je m'en voudrais de passer sous silence quelques impressions aussi agréables qu'inattendues dont il m'a été donné de jouir aujourd'hui. Je veux parler de la représentation d'*Athalie*, au théâtre des étudiants de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Athalie, la pièce classique par excellence, donnée par des collégiens, voilà qui peut laisser place à quelques appréhensions ! Mais j'allai de surprise en surprise, à commencer par la jolie toile représentant le poétique vieux pont de l'antique Agaune et son château, les décors, jusqu'aux grimaces et aux costumes d'une véracité et d'un goût parfaits.

Quant aux acteurs, rien de l'amateur chez eux. Ils se surpassèrent, et je ne crois point exagérer en disant, avec d'autres juges plus experts en la matière, qu'ils auraient figuré avec brio sur n'importe quel théâtre. Pas un geste à reprendre ou à modifier ; pas une intonation qui ne fût ce qu'elle devait être. C'est pour ne pas être trop long que je n'analyserai pas les principaux personnages comme ils le mériteraient.

Et la musique de Mendelssohn-Bartholdy, si appropriée à la pensée directrice de Racine, a été fort bien interprétée ; je souligne notamment le chœur des jeunes lévites : « O *promesse ! ô menace !* et, à l'orchestre, *la Marche des prêtres*, rendue avec un ensemble parfait.

Monter et préparer *Athalie* avec ce beau résultat, suppose beaucoup de savoir-faire et de persévérance chez les organisateurs, et autant de bon vouloir et de travail chez les exécutants. Les uns et les autres doivent se sentir dédommagés par la satisfaction qu'ils ont procurée aux spectateurs.

A tous, nos félicitations !

30 juin 1918. *Un promeneur.*

FRIBOURG

—o—

Doctorat

M. François Leclère, de Blois (France), a passé, à la Faculté des sciences de notre université, le 2 juillet, son examen de doctorat, avec la note *magna cum laude*.

Sa thèse est intitulée : *Contribution à l'étude du cours de la Sarine et de sa puissance d'alluvionnement.*

Arrivée de troupes valaisannes

Ce matin, entre 11 heures et midi, arrive à Fribourg le régiment d'infanterie de montagne 6, composé des bataillons 11, 12 et 88, avec 3 compagnies de mitrailleurs, 1 compagnie de sapeurs et 1 compagnie de pionniers-télégraphistes. Le régiment est venu à pied du Valais par Château d'Œx et Bulle.

Trois batteries d'artillerie qui accompagnent cette troupe s'arrêteront dans les villages de Villars-sur-Glâne et de Givisiez.

Ces troupes se rendent à la frontière ; elles quitteront Fribourg demain matin.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Examens publics, demain jeudi, à 8 h., à la rue des Augustins, pour la classe supérieure des garçons de langue allemande de l'Auge, et, à 2 h., à la maison d'école du Bourg, pour la classe supérieure des garçons de langue allemande des hauts quartiers.

Internés en pèlerinage

Un groupe important d'internés français et belges, avant de rentrer dans leur pays, ont eu la pieuse pensée de se rendre, dimanche dernier, en pèlerinage à Notre-Dame de Bourguillon.

Imitant leurs devanciers de 1870, ils sont allés remercier la Vierge qui veille sur Fribourg, de la protection maternelle dont Elle les a, eux aussi, constamment entourés. C'est ce que le R. P. Marie-Bernard, O. F. M., fit ressortir dans une brève allocution, en invitant les pèlerins à demander aussi la grâce de continuer, dans la nouvelle vie qui va s'ouvrir pour eux, à servir vaillamment leur pays et leur Dieu.

Les internés prièrent ensuite, dans un élan de reconnaissance, pour la Suisse et pour la chère ville de Fribourg. Ils ne voulurent pas non plus oublier M. l'abbé Comte, le révérend recteur de Bourguillon.

Au cours du Salut, solennisé par leurs chants, qui termina la cérémonie, une consécration, qui sera bientôt déposée dans le sanctuaire, a été lue en leur nom.

Les communes et l'école

Le Conseil communal de Courgevaux vient d'accorder, pour la seconde fois cette année, à son personnel enseignant, la même allocation supplémentaire que celle de l'Etat, pour renchérissement de la vie.

Institut des Hautes Etudes

Jeudi, 4 juillet, à 4 h. ¼, conférence du R. P. Jacquin : La philosophie occidentale au IXme siècle.

A 5 h. ¼, conférence de M. Falquet : Hodler. 1° Ses principes.

Compagnie du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet a eu lieu samedi, 29 juin, au siège social de la Compagnie, à Fribourg.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes et le bilan au 31 décembre 1917 et donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion et son administration et aux censeurs pour leur contrôle, a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice 1917, de 34,982 fr. 67, de la façon suivante :

Au fonds de réserve statutaire	2,973 fr. 99
Au même fonds, pour le remboursement du prélèvement effectué en 1916	4,680 fr. 66
A un fonds de réserve spécial	25,000 fr. —
A compte nouveau	2,328 fr. 02

Elle a pris acte de la nomination comme membres du Conseil d'administration de M. Bernard Weck, préfet de la Sarine, à Fribourg, comme représentant de l'Etat de Fribourg, en lieu et place de M. Wuilleret, décédé, et de M. Alfred Scheurer, ancien conseiller d'Etat, à Gampelen, comme représentant de l'Etat de Berne.

Procédant aux nominations statutaires, elle a confirmé MM. Emile Colomb, directeur général des C. F. F., Ernest Girod, avocat, et Emile Auderset, propriétaire à Cressier-sur-Morat, pour une nouvelle période ; puis, sur la proposition du Conseil communal de la ville de Morat, elle a nommé comme membres du Conseil, représentant de la ville de Morat, M. Constant Dinichert, conseiller communal à Morat.

Les censeurs actuels, MM. Emile Emery, Hugo Hafner et Adrien Bersier, ont été confirmés dans leurs fonctions pour l'exercice 1918.

Un beau drapeau

La Société de tir de Saint-Antoine expose, dans la vitrine de la maison Veuve Antoine Comte, à Fribourg, son nouveau drapeau.

Il est de forme carrée, traversé de la grande croix ; les quatre angles sont flammés aux couleurs cantonales. Au centre, dans un médaillon de grand diamètre encadré d'un simple ruban noir, un Tell, arbalète sur l'épaule, se détache sur un fond pourpre avec une vigueur saisissante.

Au haut du drapeau, accolé à la hampe, un petit rectangle porte en broderie d'un côté un saint Sébastien, patron des tireurs, percé de flèches, et de l'autre, l'écusson suisse. Tout autour du drapeau, court une bande formée de triangles rouges et blancs, d'un effet très décoratif.

La composition de ce drapeau est de M. O. Cattani, professeur au Technicum, qui l'a conçu avec un rare souci de sa destination. Il est sobre : pas de lettres, pas de devises, pas de dates. Il est simple ; une étoffe unique sert pour les deux faces du drapeau, comme les emblèmes nationaux, qui ne sont jamais rouge et blanc d'un côté et noir et blanc de l'autre, par exemple. Il est léger et, par conséquent, flottera bien. Il rappelle dans ses grandes lignes le drapeau qu'offrit le pape Jules II aux soldats uranais. Le drapeau de la Société de tir de Saint-Antoine, exécuté selon la technique dite « implication » (assemblage d'étoffes découpées), sort des ateliers des révérendes Sœurs Franciscaines de Jolimont. Il est d'un grand effet, très monumental et richement décoratif.

La Société de tir de Saint-Antoine peut être fière de son nouvel emblème. J. B.

Eglise de la Visitation

1er vendredi du mois

Garde d'honneur du Sacré Cœur

6 h. 50. Messe suivie de l'Amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement.

5 h. soir. Réunion mensuelle des associés de la Garde d'honneur ; sermon, consécration, bénédiction.

Le Très Saint Sacrement restera exposé toute la journée.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Pupilles de la « Freiburgia ». — Ce soir, à 7 h., reprise des leçons.

Musique « La Concordia. » — Ce soir mercredi, pas de répétition. La prochaine, vendredi.

Cercle d'études de l'Union des travailleuses. — Ce soir, mercredi, à 8 heures, séance dans « notre maison ».

Publications nouvelles

Napoléon journaliste, par A. Périvier. Un vol. in-8°. Prix : 9 francs, majoration comprise. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — (6e).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 3 Juillet

BAROMÈTRE

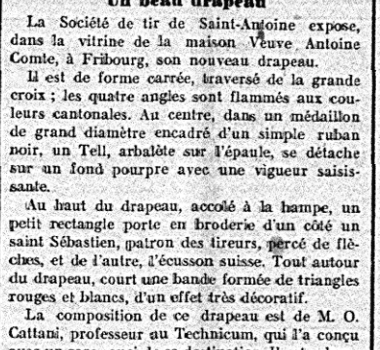

THERMOMÈTRE C.

Juin.	27	28	29	30	1er	2	3	Juillet.
7 h. m	11	12	15	15	12	12	15	7 h. m.
11 h. m	14	18	19	20	18	19	19	11 h. m
7 h. s.	16	19	18	17	18	18		7 h. s

TEMPS PROBABLE

Zurich, 3 juillet, midi.

Quelques nuages. Température normale ; vent du nord.

Dernière Heure

Sur le front occidental

Commentaire français

Paris, 3 juillet.

(Havas.) — La série d'opérations locales destinées à améliorer notre front a continué avec succès hier.

Au sud de l'Aisne, les troupes françaises, poursuivant leurs actions de la semaine dernière, aux lisières de la forêt de Villers-Cotterets, ont enlevé le village de Saint-Pierre-Aigle.

A l'ouest de Château-Thierry, une attaque locale effectuée par nous en liaison avec les Américains, dans la soirée du 1er juillet, a eu pour théâtre la région de la cote 204 et le village de Vaux. Les Américains, affirmant une fois de plus leur ardeur offensive, se sont emparés, dans un très brillant élan, du village de Vaux et des hauteurs à l'ouest, réalisant ainsi tous leurs objectifs et capturant 250 prisonniers.

L'infanterie française, qui agissait sur le mamelon 205, s'est heurtée à une très vive résistance de mitrailleuses et de lance-mines. Elle atteignit néanmoins le chemin allant de Courtaux à Vaux, et fit, de son côté, plus de 50 prisonniers. L'ennemi a fortement réagi avec son artillerie, sur le front Essones-Vaux-bois Belleau.

Une contre-attaque qu'il a tentée encore sur les positions américaines a complètement échoué.

En Haute-Alsace, les Américains ont repoussé un coup de main ennemi.

L'aviation ennemie de bombardement a continué à se montrer très active sur les arrières de notre secteur de Lorraine.

De même, l'aviation alliée a jeté de nombreuses tonnes de projectiles sur des objectifs militaires de la zone ennemie et très loin dans l'intérieur du territoire allemand.

Bulletin américain

Paris, 3 juillet.

Communiqué officiel américain du 2 juillet, à 9 heures du soir :

Hier après-midi, dans la région de Château-Thierry, notre infanterie, avec le concours efficace de nos batteries, s'est emparée du village de Vaux, du bois de la Roche et des bois avoisinants. L'attaque était soutenue par les Français, sur notre droite, qui ont avancé leur ligne jusque sur la cote 204.

Nous avons avancé nos positions de 1000 mètres, sur un front d'un mille et demi.

L'ennemi a subi de lourdes pertes en morts et en blessés. Le régiment allemand qui tenait le secteur d'attaque a offert une résistance opiniâtre et a été presque anéanti. Nos pertes sont relativement légères.

Une contre-attaque que les Allemands ont entreprise de bonne heure ce matin a été complètement repoussée. L'ennemi a encore éprouvé des pertes sévères et a laissé de nouveaux prisonniers entre nos mains.

Au cours de l'attaque et de la contre-attaque, nous avons fait plus de 500 prisonniers, dont 6 officiers. Le total des prisonniers faits par nos troupes, dans cette région, pendant le mois dernier, se monte à 1200. Le matériel pris par nos troupes, au cours de l'opération d'hier après midi, comprend des mortiers de tranchées et plus de 60 mitrailleuses.

La journée a été calme sur les autres points du front.

Les escadrilles américaines ont coopéré avec nos troupes au nord-ouest de Château-Thierry. Trois de nos aviateurs ne sont pas rentrés.

Commentaires allemands

Paris, 3 juillet.

(Sp. — Wolff.) — Le 1er juillet, les Anglais et les Français ont encore continué leurs offensives de reconnaissances contre les lignes allemandes, actions au cours desquelles ils ont subi des pertes sanglantes et ont perdu de nombreux prisonniers.

Les combats d'avant-postes ont été particulièrement violents de la forêt de Nieppe au canal de La Bassée.

Dans le secteur entre Arras et Albert, les Anglais ont tenté, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, une assez grande offensive, qui ne put se développer sous le feu allemand.

Une attaque d'une compagnie, au sud de Montdidier, a été repoussée avec de lourdes pertes.

Des tentatives acharnées des Français d'améliorer leurs positions, entre l'Ourcq et Château-Thierry, ont échoué. A l'est de Château-Thierry, ils ont essayé de passer la Marne ; leurs patrouilles ont été anéanties par nos tirs, avant d'avoir atteint la rive nord de la rivière.

Bombardements aériens

Londres, 3 juillet.

(Reuter.) — Communiqué du corps d'aviation britannique de France :

La fabrique de potasse d'Oppau et la voie ferrée de Mannheim ont été bombardées avec succès, ainsi que le chantier du chemin de fer de Thionville.

Des bombes ont été lancées sur la gare de Trèves, le 2 juillet ; notre formation fut attaquée au-dessus de son objectif par 12 appareils ennemis dont un a été abattu.

Les voies de garage et des abris à Coblence ont été bombardés avec de bons résultats.

Tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Cattaro bombardé

Rome, 3 juillet.

(Stefani.) — Le bureau du chef de l'état-major de la marine communique :

Le matin du 1er juillet, 5 avions anglais ont bombardé la base ennemie de Cattaro (Adriatique). Une tonne de bombes a été lancée, incendiant un navire, près de la base des sous-marins. Une bombe tomba au centre du quartier des sous-marins.

Tous les appareils sont rentrés à leur base.

Le navire-hôpital « Landovery Castle »

Londres, 3 juillet.

Communiqué de l'amirauté :

La région comprise entre l'endroit où le *Landovery Castle* fut coulé par un sous-marin allemand, jeudi dernier, et le sud-ouest de la côte d'Irlande, a été l'objet de recherches minutieuses par deux groupes de bâtiments anglais, outre le *Lysander* ; mais seules une petite épave et une chaloupe vide ont été trouvées. On peut par conséquent dire qu'il n'y a aucun autre survivant du navire-hôpital.

Congrès socialiste italien

Rome, 3 juillet.

Un congrès national socialiste est convoqué à Rome pour les 27, 28, 29 et 30 juillet.

Si, pour un motif quelconque, il ne pouvait avoir lieu, la direction a décidé, dès maintenant, de le remplacer par une autre forme de consultations, avec des compétences égales à celles d'un congrès.

On prévoit en effet une interdiction du gouvernement.

Les bénéfices de guerre

Rome, 3 juillet.

L'impôt sur les bénéfices de guerre depuis 1914 jusqu'à la fin de 1917, a produit 832,347,912 lires. On a constaté que le nombre des maisons faisant un bénéfice extraordinaire de plus d'un million est de 224.

La Croix-Rouge italienne

Rome, 3 juillet.

A la place du sénateur comte Della Somaglia qui, pour cause de maladie, ne peut remplir son mandat, le député Jean Ciraolo, appartenant au parti radical, a été désigné comme président par intérim de la Croix-Rouge italienne.

Le boycottage économique

Liverpool, 3 juillet.

(Reuter.) — A l'assemblée générale des membres de l'industrie cotonnière à Liverpool, l'association décida à l'unanimité d'introduire dans les statuts de l'association la clause suivante :

« Aucun membre de l'association ou sa maison ne fera du commerce, soit directement, soit indirectement, avec les ennemis actuels de la Grande-Bretagne, pendant une période de 10 ans après la conclusion de la paix. »

Un conseiller d'Etat polonais condamné

Berlin, 3 juillet.

On mande de Varsovie aux journaux :

Au Conseil d'Etat polonais, au sujet de l'interpellation concernant la mise en liberté du membre du Conseil d'Etat arrêté, de Rosset, on donna lecture de la réponse du gouvernement militaire de Varsovie, d'après laquelle de Rosset a été condamné à 3 ans de prison, par jugement du tribunal de campagne du gouvernement de Varsovie, pour contravention à l'ordonnance du 8 février 1916 sur l'excitation à la révolte. Le tribunal considéra comme prouvé que de Rosset avait fait imprimer de façon suivie, dans un journal clandestin, des appels non déguisés à la révolution et à la réaction armée contre les troupes d'occupation. Le jugement a été confirmé et sera exécuté.

La grippe espagnole à Vienne

Vienne, 3 juillet.

Les premiers cas de grippe espagnole viennent d'être constatés ici.

SUISSE

Les avances à l'étranger

Zurich, 3 juillet.

On mande de Berne à la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

Les syndicats suisses d'exportation agricole avaient consenti en 1916, à l'Allemagne, un prêt de 50 millions de francs, remboursables à fin avril 1918. Nous apprenons que ce crédit a été prolongé lors de la conclusion du dernier accord économique entre la Suisse et l'Allemagne, jusqu'à l'expiration de cet accord, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 1919.

Relations germano-suisses

Berne, 3 juillet.

Des négociations ont commencé entre la Suisse et l'Allemagne, au sujet de l'organisation du bureau de contrôle des importations allemandes, dit S. T. S. *(Schweizerische Treuhandgesellschaft)*.

Les négociateurs suisses sont MM. Alfred Frey, Mosimann, Laur et Sulzer, conseiller national.

Les délégués allemands sont le consul Loewengart, le docteur Stein, le capitaine Schmitz et le conseiller intime de Bethmann.

La S. T. S. s'installera à l'hôtel Eiger, que la Confédération a acheté pour 350,000 fr.

Les places seront mises prochainement au concours. Comme directeur, on envisage M. Locher, directeur de la centrale du fer.

Les grèves au Tessin

Lugano, 3 juillet.

Les grèves signalées hier continuent et menacent même de s'étendre. On s'attend à la grève des ouvriers boulangers.

Société pédagogique catholique

Lugano, 3 juillet.

La Société du corps enseignant catholique du Tessin a nommé, à l'unanimité, son président, en la personne du Dr Georges Casella, ancien conseiller d'Etat et ancien directeur de l'Instruction publique.

Un interné noyé

Genève, 3 juillet.

Mardi, un interné français, Jules Godart, s'est noyé dans le lac, en prenant un bain.

On demande une honnête

JEUNE FILLE

catholique, de 15 à 17 ans, pour aider dans le ménage et dans le jardin. Bonne occasion d'apprend. l'allemand. Gages dès le début. Entrée immédiate. S'adresser à **Mme Reber-Portmann**, Erlen, *Emmenbrücke, près Lucerne.*

JEUNE HOMME

de 17 ans, élève sortant d'un institut commercial **désire faire son apprentissage** dans une maison de commerce de la Suisse française. 3693

Ecrire : **Institut Stavia, Estavayer-le-Lac.**

On demande pour Porrentruy

JEUNE FILLE

sachant faire la cuisine et s'occuper des travaux du ménage dans petite famille. Bon traitement. Gages 40-50 fr. Certificats exigés. 3646

Ecrire sous chiffre P 2060 P à Publicitas S. A., **Porrentruy.**

ON DEMANDE

apprenti

boulanger-pâtissier

Entrée au plus tôt. Rétribution dès le commencement. 3626-789

S'adres. boulangerie-pâtisserie *Fr. Grandjean, Romont.*

ON DEMANDE

une robuste fille

sachant faire la cuisine et les travaux du ménage. Bon gage, entrée tout de suite. 3611

S'adresser à **Juan Estruch,** *vins et liqueurs en gros,* **Romont.**

On demande

SOMMELIÈRE

sérieuse et active. Entrée tout de suite. Gage d'après entente. Vie de famille. 3631

S'adresser à **l'hôtel de la Gare, les Bois** (Jura Bernois).

ON DEMANDE

une honnête fille pour le service de

sommelière

dans un café de Bulle. 3662

S'adresser sous P 1296 B à Publicitas S. A., **Bulle.**

On demande

JEUNE HOMME

de 16-18 ans, si possible sachant traire pour s'occuper de deux vaches. Bons gages et bon traitement. Occasion d'apprendre l'allemand. 3669

S'adresser à l'**Hotel Alpenzeiger sur Aarau.**

ON DEMANDE

un bon vacher

Entrée immédiate, préférence marié. 3649

S'adresser sous chiffre P 3874 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On demande pour famille soigneuse un

appartement

de 6-7 pièces, avec confort moderne, terrasse ou jardin si possible. 3667

Adresser les offres sous chiffre P 3893 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Plaques. Papiers. Pellicules. — Cartes postales sensibles. — Bains. — pour

PHOTOGRAPHIE

Toujours grand choix, à prix avantageux.

Paul SAVIGNY & Cie

Boulev. de Pérolles 69, (tél. 277).
FRIBOURG

Plaques 9×12 à Fr. 4.25 la douz.
Cartes sensibles à Fr. 0.75 les 10.

PUISSANT DÉPURATIF du sang

Ferment pur de raisins des Pays Chauds

préparé par **Hi. Burmann,** à la Claire,

Le Locle.

Sans rival contre boutons, clous, diabète, eczéma, etc, etc.

Seuls dépositaires pr Fribourg :
Grande Pharm. Centr.
Bourghnecht et Gottrau.

A remettre près de gare importante, une

fabrique de roues

comprenant, atelier avec tout l'outillage, force électrique appartements, jardins et dépend. etc. en pleine prospérité, bénéfices prouvés. La remise se fait pour cause de santé. — Offres écrites sous M 24212 L Publicitas S. A., **Lausanne.** 3470

A vendre en bloc ou séparément tout un

matériel de cantine

assiettes, services, plats, soupières, verres, plateaux, cabarets, potagers, fours, chaudières, 2 cantines, hâche, etc.

S'adresser à **J. Sottaz,** Hôtel *Casino, Beau Séjour,* **Neuchâtel.** 3569

Vente de maison et dépendances

Gustave Wicht exposera en vente aux enchères publiques, le **lundi 8 juillet à 6 heures du soir, à la pinte,** la maison qu'il possède à Cousset. Bâtiment neuf, à proximité de la gare, et comprenant deux logements, avec grand jardin et plantage.

Facilités de paiement.

A LOUER

logements de 2 à 3 chambres et locaux divers pour bureaux, magasins, entrepôts et caves industrielles.

S'adres. chez **M. H. Hogg-Moos,** *Avenue du Midi, 17.*

Café de gare

à vendre station (Ville) C. F. F. Bon établissement, vu sa situation. — Renseignements auprès **MM. A. de Trey & Cie,** régisseurs, La Cour, **Tartegnin-s-Rolle.** 3688

Pour gagner de l'argent
il faut savoir placer le sien!

Avec **5 fr.** on peut gagner
le 10 juillet 1918

Fr. 500,000

en achetant une obligation à primes du

Crédit Foncier de France

1917, rapportant 5 ½ % d'intérêt, payable Fr. 5.— par mois ou au comptant. Chaque obligation doit sortir une fois, soit avec un lot de Fr. 500,000, 150,000, 50,000 etc., etc., soit par sa valeur nominale.

Demandez sans retard le prospectus gratis et franco à la

Banque STEINER & Cie
LAUSANNE

On demande à louer un petit magasin

éventuellement avec logement, dans un village important du canton de Fribourg, favorable à un horloger voulant s'établir.

Ecrire en donnant tous renseignements utiles à **M. A. Junod, Horloger, Crêt-Vaillant, 15, Le Locle.** 3666

Auberge du Pont de la Glâne

Dimanche 7 juillet

Kermesse :-: Concert

ORGANISÉE

par la Société de chant de Villars-sur-Glâne

avec le concours de l'Union instrumentale de Fribourg

Concours de bouleurs ; Jeux de l'oie ; Roue de la fortune ; tombola, etc.

Une partie de la recette sera affectée à une œuvre de bienfaisance locale. *INVITATION CORDIALE.*

Rhubarbe, groseilles, raisins

J'en suis acheteur aux prix suivants :

Rhubarbe	le kg	15 cent.
Groseilles nettoyées	» »	50 »
Raisins sans grappe	» »	60 »

Faire les expéditions en grande vitesse. Port dû, payement à la réception.

S'adresser **au Bazar glânois, à Siviriez. — Téléph. 48.4**

LUCERNE Kathol. Gesellenhaus

Friedenstr. 8

Proximité imméd. du monum. du lion

Etablissement pour sociétés et hôtes particuliers exploité sous la régie du Katholischer Gesellenverein.

Restaurant. Belles chambres.

Locaux pour écoles et sociétés
Service soigné et prix modérés. — Tél. 1447

Se recommande, P 327 Lz 3468

L'Administration de l'Etablissement.

L'EAU VERTE

de l'abbaye cistercienne de la Maigrauge

à Fribourg, fondée en 1259

Elixir d'un goût exquis

composé de plantes choisies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans absinthe et plantes nuisibles.

Souveraine dans les cas d'indigestion, dérangements d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidissements, etc., etc. *Préservatif efficace* contre les maladies épidémiques et contre l'influenza.

Chez MM. **Eigenmann, Chatton et Cie,** négt. : **Lapp, Bourgknecht & Gottrau, Cuony, Esseiva, Wuilleret, Musy et Schmidt,** pharmaciens ; **Guidi-Richard ; Fr. Guidi,** rue des Chanoines ; **Société de Consommation,** rue des Alpes ; **Ayer,** rue de la Préfecture et place de la Gare ; **Miserez,** rue de Lausanne et Beauregard, à **Fribourg.**

Bulle, pharmacien, à Estavayer-le-Lac ; **Strebel et Gavin,** pharmaciens, à Bulle ; **Schmidt,** pharmacien ; **Robadey,** pharm., et Pharmacie économique, à Romont ; **Jambé,** pharmacien, à Châtel-St-Denis ; **Leclerc & Gorin,** droguerie de la Croix-d'Or, Genève ; **Pharmacie de l'Orangerie,** Neuchâtel. **Droguerie Christen,** *Mandon. — Liqueur de genièvre de montagne, chez* **MM. Eigenmann, Chatton & Cie,** négt., à **Fribourg.** 972-227

FROMAGE

J'ai l'avantage d'aviser mes anciens et nouveaux clients que **je suis autorisé à faire des expéditions de fromage dans toute la Suisse.**

PRIX OFFICIELS :

Gras (été 1917)		Fr. 3.70 le kg.
¾ gras		» 3.40 »
½ gras	Fr. 3.— et	» 3.10 »
¼ gras		» 2.80 »
Maigre, 5 à 15 % de graisse		» 2.60 »

Joindre les cartes de fromage à la commande.

Max. CUENNET, fromage, Grand'rue, 43, **Bulle.**

ALIMENTATION

à bon marché. *Guide du Dr J.-B. Cathomas.* Prix : 90 cent., et son Recueil de recettes culinaires, prix : 40 cent. Dans les librairies ou à l'Imprimerie Gutenberg, Genève

---

Histoire d'une conversion
par **FRÉMONT**

Prix : 3 fr. 50

La Foi de nos Pères

PAR

S. E. le cardinal GIBBONS

Prix : 3 fr. 50

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE
130, place Saint-Nicolas
et Avenue de Pérolles, Fribourg

Mobilisation
UNIFORMES D'OFFICIERS

F. FELCHLIN, Au chic tailleur
Rue du Tir, 17, FRIBOURG

Hôtel MONTBARRY

EN GRUYÈRE — Gare : Le Pâquier

Séjour de fraîcheur et de repos — Ouvert dès le 1er juillet

J. DAGUET-PAULY

Installations sanitaires

Toilettes - Bains - Buanderie

Magasin : **Route des Alpes**

FRIBOURG — Téléphone 6.62

Hôtel et Café à vendre

Pour cause de départ, il sera exposé en vente, par voie d'enchères publiques, **le mercredi 17 juillet prochain, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Cerf, à Estavayer :**

le Café des Vignerons

rue de la gare ; café restauré en 1917 ; bonne cave, jardin assot. Entrée : 1er février 1919 ;

l'Hôtel du Cerf

au centre de la Ville, 10 chambres. Restaurant, salle de billard, grande salle pour sociétés ; jardin ombragé et abris couvert ; jardin potager ; grande écurie, assots. Entrée immédiate. 3627

Pour renseignements s'adrés. au **notaire Kœlin, à Estavayer.**

ON DEMANDE

tout de suite pour la place de **Zurich**

Comptable-correspondant

capable (éventuellement demoiselle). Condition : connaissance de la langue française. 3681

Offres avec prétentions sous chiffres OF 3694 Z, à **Orell Füssli, Publicité, Zurich,** *Bahnhofstr., 61.*

Assainisseur

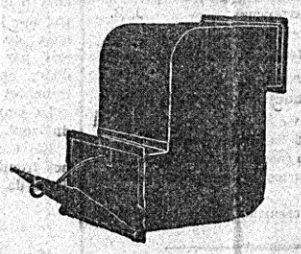

pour écuries, étables, buanderies, porcheries, etc.

Si vous voulez que vos bêtes restent en santé et vos immeubles en bon état, faites placer l'assainisseur Zimmermann. Il prévient toute élévation anormale de la température, et procure l'aération idéale, sans courant d'air.

Recommandé par MM. les vétérinaires. — Nombreuses références à disposition. — Seuls concessionnaires pour le canton de Fribourg et la Broye vaudoise. — **DEMIERRE & Cie, Romont.** 3560

Le VALAIS

Le plus grand domaine des Alpes au point de vue sportif et touristique. Séjour d'été idéal. Conditions climatériques excellentes. *Région comptant le moins de jours pluvieux en Suisse.* Stations balnéaires et climatériques de toutes altitudes, depuis 400 m. à 2200 m. — De plus amples détails sont fournis par les Hôtels indiqués ci-dessous.

Champéry. Alt. 1052 m. Ch. de fer elec. d'Aigle et Monthey. Hôtel : Gd. H. Dent Midi, Parc, Victoria, Champéry, Beau Séjour.

Finhaut. Alt. 1250 m. Hôtels Bristol, Bel-Oiseau et Victoria.

Martigny. *(477 m.) Hôtel Mont-Blanc. G. Morand.*

Mayens de Sion. 1300 m. Gd. H. Beau-Séj. H. de l'Aigle, **Vex.**

Lens. Alt. 1139 m. Hôtel Pension Bellalui.

Montana Gd. H. du Parc. Ouvert toute l'année. P. été dep. 10 fr.

Montana. H.-P. Albina. Séjour idéal. Soleil. Parc.

Montana. Curhaus, Victoria. Clinique du Dr Bodmer.

Montana. 1520 m. Palace Hôtel.

Vermala s. Sierre. Forest Hôtel. Saison d'été et d'hiver.

Val d'Anniviers. Station C. F. F. Sierre : H. Bellevue. Chandolin, 1916 m. H. Chandolin, St-Luc, 1643 m. H. Cervin, Grimentz, 1570 m. H. Bec de Bosson, Vissoyes, 1250 m. H. d'Anniviers, Zinal, 1878 m. H. des Diablons.

Loèche-L-B. Chem. de fer électr. de Loèche-l.-B. (Gemmi, Torrenthorn)

Loèche-les-Bains. (1411 m.) Station balnéaire de 1er ordre. Hôtel des Alpes, Bellevue, et France.

Saas-Fee. 1800 m. La perle des Alpes. Hôtels Lagger (prosp.)

Zermatt. Hôtels Suisse, National-Terminus et Bellevue.

Zermatt. H. Gindraux ; Zermatterhof 1620 m. et Kulmhotel au Gornergrat. 3136 m.

Zermatt. 1620 m. Chemin de fer Viège-Zermatt pittoresque et intéressant. Chemin de fer du Gornergrat (3136 m.) Hôtels Seiler : Tous confortables.

Riffelalp. 2227 m. Hôtel Seiler Riffelalp.

Zermatt. Tourristen H. et Pens. Perren. P. d. 7 fr. 10 % C. A. S.

Randa. ½ h. avant Zermatt H. Weisshorn. Prix pens. dep. 6 fr.

Eggishorn. 2193 m. H. Jungfrau. Station Fiesch Bq de var. Fusea.

Simplon-Kulm. 2010 m. (haute montagne) H. Bellevue (prop.)

Fiesch. H. Glacier et Poste ; H. P. des Alpes. **Binn.** 1400 m. H. Grabern.

Jeune homme demande place comme

infirmier ou concierge

dans un hospice ou place analogue. 3673

S'adr. sous chiffre P 3897 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On demande une très bonne

CUISINIÈRE

munie de bons certificats. Entrée à convenir. Bons gages. 3674

S'adresser sous P 3529 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

PERSONNE

très sérieuse, bonne santé, recommandée, sachant tenir intérieur seule et jardin, **demande place** dans une cure. Ecrire sous « Badoise » **Mme Aneth, Ouchy, 97, Lausanne.** 3676

Personne

très sérieuse demande place dans bonne petite famille catholique, pour y faire le ménage, éventuel. auprès d'enfants ou pour la couture, etc. 3680

Offres sous P 3900 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

DEMOISELLE

demande à louer

chambre non meublée environs de la gare. 3675

S'adresser sous P 3901 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Pension végétarienne

est demandée par 2 messieurs.

Adresser offres avec prix sous P 3906 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 3677

JEUNE FILLE

sachant un peu coudre **est demandée** dans bonne famille pour s'occuper des enfants. Entrée le 15 juillet. 3686

S'adresser sous P 3911 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On demande tout de suite une

femme de chambre un garçon d'office

et une **personne sérieuse** pour aider à l'office et faire le café.

Adresser offres à l'**Hôtel de Paris, Montreux.** 3692

DOMESTIQUE DE MAISON

bien recommandé se placerait pour intérieur et jardinage à de favorables conditions. 3634

Adresser offres sous chiffre P 3909 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE travaux

de lingerie à faire dans maison particulière ou magasin. 3679

Offres au **Marionheim, Fribourg.**

A vendre

un bon piano

S'adresser au 1er étage, villa **Florence, Beauregard.**

A VENDRE

une forge outillée

avec jard. au centre d'un village, à 10 minutes de la gare. 3682

S'adresser sous P 3907 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Vente publique

L'office des poursuites de la Sarine vendra à son bureau, **vendredi 5 juillet,** à 2 h., après midi : **1 créance de 2300 fr.**

FRIBOURG

Avenue de Pérolles, 8 et 10

Beaux immeubles

à vendre ou à échanger contre propriétés, villas. 3298

PONCET, *régie,* **Genève.**

VIENNENT D'ARRIVER
A LA
Librairie Saint-Paul
Place St-Nicolas, Fribourg

Les Nouvelles religieuses

No 12

Prix : 75 cent.

Numéro fort intéressant et instructif

A VENDRE

sous conditions avantageuses l'immeuble de M. feu **Louis Pfyffer, rue de Lausanne 36, Fribourg.** S'adresser au magasin de bijouterie, même adresse, ou sous chiffre **ZK 3310 à Rudolf Mosse, Zurich.** 3523

HOUILLE SCHISTEUSE

(lignite suisse)

pour industrie et chauffage, livrée par wagons.

S. A. Kohlenwerke. Hüswil. — Bureaux à Lucerne.

C'est le moment de

VENDRE AVANTAGEUSEMENT

vos

Machines à écrire de marque allemande

telles que :

Ideal, Torpedo, Continental, Stoewer, Urabia, Gallia, etc.

Nous les payons les plus hauts prix

Case postale, Lausanne-Gare, 17.715

Importante fabrique de l'industrie textile

ayant quelques centaines d'ouvriers et ouvrières bien qualifiés et disposant de grands locaux

serait disposée à entreprendre n'importe quels travaux

Ecrire sous U 2865 G, à Publicitas, S. A., Zurich.

PATURAGES A VENDRE

d'environ 100 poses, 2 beaux chalets, sources intarissables, belles forêts, accès facile à 10 min. route. 3568

Conviendrait pour syndicats. Facilités de paiement.

S'adresser à **Case postale N° 15741, Bulle.**

A VENDRE

le domaine de Longeville sur Orges

à 5 km. de la gare d'**Yverdon.** Le plus beau domaine du canton de Vaud. D'une contenance de 71 hectares soit 157 poses vaudoises, en un seul mas, 135 poses terrain cultivable et 22 poses de belles forêts. Domaine de grand rapport. Bâtiment bien situé et neuf, écuries pour 90 pièces de bétail. Machine à battre avec moteur et toutes les installations modernes pour grand domaine, grands vergers en plein rapport. *Grand parc ombragé. Fontaine intarissable.*

Pour renseignements et visiter, s'adresser à **Perrin, frères,** propriétaires à **Longeville sur Orges.** 3664

LIENS AGRICOLES

Première qualité, rondelles renforcées. 80,000 à disposition.

S'adresser à la maison DEMIERRE & Cie à Romont.

MACHINES A ÉCRIRE

NEUVES ET D'OCCASION
VENTE — ACHAT — ÉCHANGE
L. Borloz, 21, Rue de l'Hôpital, Fribourg. — Téléphone 175. 3558

A vendre

La commune de Vauderens expose en vente, par voie de soumission, sous réserve d'autorisation, **un beau et vaste bâtiment** de récente construction, comprenant boulangerie avec magasin, trois appartements ayant tous éclairage électrique avec eau installée dans tous les locaux ; en outre, avec le bâtiment, une grange, trois jardins et une petite parcelle de terrain.

Par sa splendide situation, à proximité de la gare et à une bifurcation de routes, ces immeubles offrent à preneur sérieux un revenu assuré.

Prendre connaissance des conditions de vente et déposer les soumissions auprès de M. le syndic, jusqu'au 18 juillet 1918, à 6 heures du soir.

Vauderens, le 4 juin 1918. 3528

Par ordre : **Secrétariat communal.**

Guérison des **HERNIES** **sans opération**

Berne, *Wallgasse,* 4, le mercredi soir, de 7 à 9 heures, le jeudi matin, de 7 ½ à 10 heures. — Procédé de guérison expérimenté depuis 31 ans. 6528

Méd. Dr E. STEFFEN, Badex.